

Les diagnostics techniques immobiliers et DDT

OBJECTIFS

Connaître les obligations légales du propriétaire vendeur, du propriétaire bailleur et du gestionnaire immobilier.

PERSONNES CONCERNÉES

Personnel des services fonciers, juridiques ou commerciaux, administratifs, immobilier.

PROGRAMME

Les diagnostics à effectuer dans le cadre du dossier de diagnostic technique

- Le constat des risques d'exposition au plomb
- Le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante
- L'état relatif à la présence de termites
- L'état des risques naturels et technologiques
- Le diagnostic de performance énergétique
- L'état de l'installation intérieure de gaz naturel
- L'état de l'installation intérieure de l'électricité

Questions / réponses

Conclusion



Pédagogie

Les cours seront réalisés sur présentation power point.

Documentation

Un support de formation illustré sera remis à chaque participant.

DURÉE	LIEU	COÛT
1 journée	Le Mans	350 € HT par stagiaire (frais de repas non inclus)